

SAISON 2024/2025



Nouvelle saison à l'ASIM, des opérations renouvelées

- Des « **PORTES OUVERTES** », venez essayer l'escrime gratuitement durant le mois de septembre, faites venir vos amis et votre famille qui ont toujours voulu essayer mais sans jamais franchir le pas !
- Le « **PARRAINAGE** », déjà membre ? Faites inscrire au club un nouvel entrant et bénéficiez de 15€ de réduction sur la cotisation pour vous et votre ami.

LES INFOS RENTREE

Reprise des entrainements à partir du **Lundi 9 septembre à 19h**
Prêt GRATUIT de l'équipement
(Sur présentation du dossier d'inscription complet et du chèque de caution.)

Semaine de pré-rentrée administrative (dossier + attribution du matériel) :
Permanence le mercredi 4 septembre de 14h à 16h
Permanence le jeudi 5 septembre de 18h30 à 20h00



ASIM ESCRIME

Fiche d'inscription 2024-2025



Le dossier d'inscription est constitué des documents suivants :

- ✓ De La fiche d'inscription
- ✓ Du formulaire de règlement de la cotisation et de licence avec les deux chèques
- ✓ Du règlement de prêt de matériel
- ✓ De l'autorisation de reproduction et de représentation de photographies
- ✓ Du certificat médical ou du formulaire Auto-questionnaire cerfa et les éventuelles pièces complémentaires demandées

Aucune inscription ne sera prise en compte en cas d'élément(s) manquant(s)
Merci pour votre compréhension

NOM DE JEUNE FILLE : _____

NOM D'USAGE : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CP – VILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ NATIONALITE : _____

VILLE DE NAISSANCE : _____ PAYS DE NAISSANCE : _____

TELEPHONE PORTABLE : _____ ADRESSE M@IL : _____

Sexe : Féminin Masculin

Latéralité : Droitier(e) Gaucher(e)

Membre mineur

Je soussigné(e) représentant(e) légal(e) de _____ autorise ce dernier à rentrer seul :

OUI NON

Date :

Signature :



PERSONNES A PREVENIR :

Nom et Prénom : _____

TEL : _____

Lien de parenté : _____

E-mail : _____

Nom et Prénom : _____

TEL : _____

Lien de parenté : _____

E-mail : _____

AUTORISATION DE SOIN - RESPONSABLE DU MINEUR :

Nom et Prénom : _____

Tél domicile _____ Tél travail : _____ mobile : _____

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'activité à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de ce mineur.

DATE :

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL :

TARIFS Saison 2024-2025 :

• COTISATION + LICENCE : 280 €

Cotisation dégressive pour les personnes d'une même famille :

1ère personne : 280euros - 2ème personne : 265 euros - 3ème personne : 245 euros

Parrainage :

-15€* pour le parrain** et le filleul lors de la première année de prise de licence du filleul.

* Offre valable de septembre à octobre et non cumulable pour le parrain. Le nom/prénom du parrain ou du filleul est à préciser.

**Le parrain est un membre ayant une ancienneté d'un an minimum au sein du club.

Règlement : Virement Chèques vacances Chèque(s) (complétez ci-dessous)

Règlement en une fois : _____ euros payés le _____

Règlement en deux fois (les chèques sont à remettre en même temps)

_____ euros payés le _____ à encaisser de suite

_____ euros payés le _____ à encaisser le _____

(libeller le(s) chèque(s) à l'ordre de : ASIM ESCRIME)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement du prêt de matériel figurant en page 4 et en accepte les termes :

Date :

Signature et mention « lu et approuvé » :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné _____
ou représentant légal de _____

Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N° 15669*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature :

REGLEMENT PRET MATERIEL

SAISON 2024/2025



L'ASIM Escrime met à la disposition de ses membres les différents équipements et matériels nécessaires à la pratique de l'escrime à titre gratuit (avec caution). Le club investit et renouvelle une partie du matériel chaque saison garantissant la sécurité de tous dans l'apprentissage et la pratique.

○ 1/ AFFECTATION

Pour faciliter la gestion de leurs équipements, les tireurs emprunteurs se verront attribuer ceux-ci pour toute la durée de la saison sportive (avec caution). La pratique de l'escrime, en plus du matériel spécifique, nécessite une paire de chaussures de sport ne servant qu'à la pratique des activités en salle ainsi qu'une paire de chaussettes longues non fournies par le club (type chaussettes de football, modèle spécifique escrime également disponibles chez les différents fournisseurs).

Ce prêt engage la responsabilité du tireur dans l'usage, l'entretien du matériel et le soin apporté lors du stockage et du transport. Le matériel reste la propriété du club et doit être restitué impérativement en fin de saison ou pour un emprunt ponctuel à la fin de la séance, en bon état de propreté et de fonctionnement.

○ 2/ CAUTION

Un chèque de caution de 300 euros (non daté suite au passage de la validité des chèques à 6 mois) est demandé lors de l'emprunt du matériel. Encaissable en cas de dégradations, d'éventuelles participations aux réparations ou de non-restitution du matériel.

○ 3/ USAGE

Pour le matériel supplémentaire prêté aux compétiteurs, il devra être rendu à l'entraînement suivant la compétition, en bon état de fonctionnement.

○ 4/ CASSE ET DÉGRADATION MATÉRIEL

Afin de continuer à pouvoir proposer le prêt à titre gratuit du matériel et poursuivre l'entretien ainsi que le renouvellement du matériel respectant les normes, les règles de sécurité et les usages de la pratique, une participation est demandée en cas de casse matériel (voir tableau ci-dessous).

Forfait	Type	Intervention	Prix
Petite réparation	Usure	Remplacement/réglage	5 €
Collage	Casse	Remplacement/réglage	15 €
LAME ELECTRIQUE	Casse	Remplacement/réglage	40 €
Fil de corps	Casse (arraché)	Réparation	9 €

Dégradations sur équipement hors tableau

Une participation financière sera demandée à tout tireur en cas de détérioration du matériel selon les critères suivants :

- Le type de dégradation
- l'état du matériel en début de saison
- la valeur à neuf selon catalogue fournisseur www.allstar.de

Je déclare avoir bien pris connaissance du règlement de prêt de matériel et en accepte les termes :

Date :

Signature et mention « lu et approuvée » :

Certificat médical saison 2024/2025

Source :

<https://www.ffescrime.fr/je-suis-en-club/certificats-medicaux-et-surclassements/>

Publics mineurs première licence ou renouvellement de licence

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois nécessaire lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical.

À utiliser => Questionnaire de santé pour les mineurs

Demande de surclassement

Le simple surclassement n'est possible qu'à partir de la catégorie M11 1ère année.

Compte-tenu des différences de morphologie et de développement importantes entre ces catégories et de l'obligation pour la fédération de protéger la santé de ses licenciés (Code du sport Art. L.231-5), il a été décidé d'apporter un encadrement spécifique aux simples surclassements pour ces escrimeurs. Les médecins traitants et les parents seront sensibilisés à la nécessité d'un échauffement sérieux, ainsi qu'aux caractéristiques particulières de l'escrime, avec des efforts fractionnés, explosifs, et la survenue d'extensions brutales.

Utilisation => « CM simple surclassement »

Double surclassement pour une seule compétition sur l'année

La commission médicale a souhaité créer le double surclassement simplifié pour les catégories M15 et M17 limité à une seule compétition sur la saison sportive.

Il fera l'objet d'un certificat médical dédié sans le dossier de double surclassement.

Pourra être délivré par des médecins agréés, et/ou des médecins du sport.

Publics majeurs non vétérans : première licence ou renouvellement de licence

La première délivrance d'une licence à la FFE nécessite la production d'un certificat médical datant de moins d'un an (au jour de la demande), attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou le cas échéant, de l'escrime.

Lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions, le certificat médical doit comporter la mention « en compétition ».

Pour le renouvellement de la licence, le sportif renseigne un questionnaire de santé (formulaire Cerfa QS SPORT).

En présence d'une réponse positive au questionnaire, l'escrimeur doit montrer son questionnaire renseigné à son médecin et produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de la licence. Si toutes les réponses sont négatives, l'escrimeur remettra au club une attestation qui permettra d'effectuer la demande de licence.

Vétérans : 40 ans ou plus au cours de la saison sportive

La population croissante d'escrimeurs de plus en plus âgés, dont certains atteints de maladies chroniques et / ou pratiquant des compétitions, et la survenue de plusieurs accidents cardiaques, a conduit la fédération à proposer l'utilisation obligatoire pour les escrimeurs vétérans (compétiteurs ou non), d'un « formulaire spécifique de non contre-indication vétéran ». Il a pour objectif de sensibiliser autant les médecins que les tireurs vétérans sur les risques existants et sur l'intérêt d'un bilan médical sérieux.

NB 1 : en cas de pathologie connue, en particulier cardiaque, l'avis du spécialiste est requis et il appartient au spécialiste de déterminer la nature et la fréquence des examens complémentaires nécessaires, en sus de ceux demandés par la fédération.

NB 2 : il appartient au médecin de déterminer les examens complémentaires nécessaires, en fonction de ses constatations et des facteurs de risque et pathologies éventuels. En cas de pathologie connue, en particulier cardiaque, l'avis du spécialiste est requis.

Avant 65 ans

Le certificat médical spécifique doit être rempli tous les 3 ans et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires (biologiques, ECG, épreuve d'effort...).

Les années où le certificat médical n'est pas exigé, le sportif renseigne un questionnaire de santé (formulaire Cerfa QS SPORT-0).

Afin de protéger leur capital santé, la commission médicale recommande aux vétérans,

en fonction de leur âge et de la présence d'autres facteurs de risques (tabac, pathologie associée, antécédents, etc.), d'effectuer régulièrement un bilan de santé auprès de leur médecin.

Après 65 ans

Le certificat médical spécifique doit être rempli tous les ans et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires (biologiques, ECG, épreuve d'effort...).

Afin de protéger leur capital santé, la commission médicale recommande aux vétérans, en fonction de leur âge et de la présence d'autres facteurs de risques (tabac, pathologie associée, antécédents, etc.), d'effectuer régulièrement un bilan de santé auprès de leur médecin.

Certificat d'inaptitude temporaire à la pratique en compétition

Tout médecin a la possibilité d'établir un certificat d'inaptitude temporaire à la pratique de l'escrime en compétition à tout sujet examiné lui paraissant en mauvaise condition de santé. Ce certificat sera transmis par le sujet examiné au médecin fédéral national qui en contrôlera l'application.

La demande de retrait de licence sera adressée sous pli confidentiel au médecin fédéral (Dr Sylvain Bouquet) en respectant le s

2024 -2025		Surclassement	
Catégorie	Année naissance	possible	vers
Vétérans 4	1955 et avant	Non	
Vétérans 3	1956 à 1965	Non	
Vétérans 2	1966 à 1975	Non	
Vétérans 1	1976 à 1985	Non	
SENIORS	2004 et avant	Non	
M20	2005 à 2007	Simple	Senior
M17	2008 à 2009	Simple/Double	M20/seniors
M15	2010 à 2011	Simple/Double	M17/M20
M13	2012	Simple	M15
M13	2013	Simple(formdouble)	M15
M11	2014	Simple(formdouble)	M13
M11	2015	Non	
M9	2016 à 2017	Non	
M7	2018 à 2019	Non	

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRÉSENTATION DE PHOTOGRAPHIES

Je soussigné (e) membre majeur ou
responsable légal (e) de
Demeurant au

Autorise ou **n'autorise pas** (rayer la mention inutile) le Club d'escrime ASIM ESCRIME ILLZACH à me photographier, lors des entraînements, des démonstrations ou de toutes manifestations destinées à promouvoir le club auprès du public, mais également à utiliser mon image pendant la saison sportive 2023-2024.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **nous autorisons l'ASIM ESCRIME à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'ASIM ESCRIME ou être cédées à des tiers, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- Réseaux sociaux (page facebook)
- Site internet du club
- Presse

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrions prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié(e) par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.
Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à Illzach, le 1 août 2024 en 1 exemplaire et de bonne foi.

Signature du membre majeur ou
du représentant légal de l'enfant :

ASIM ESCRIME
Le Président
Maël MURGANTE

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime hors compétition pour les vétérans

Je déclare avoir pris connaissance et avoir compris les informations au verso de ce document concernant ma santé et la pratique de l'escrime hors compétitions.

Je sollicite une licence vétéran.

Le tireur (NOM, Prénom)

Club : Date de naissance : / /

Niveau de compétitions pratiquées (le cas échéant) :

Fait le / / à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Je soussigné(e),....., docteur en médecine, avoir pris connaissance des informations au dos de ce document et

Certifie avoir examiné M

Né(e) le

habitant à

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication à la pratique de l'escrime sans compétition

Fait le / /à

Signature et cachet du médecin examinateur.

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en loisirs ou en spectacle.

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption. Les conseils d'hydratation et d'échauffement sont toujours souhaitables.

Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans. C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non-contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet. Le médecin consulté évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessaires selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition. Seul le médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique etc., en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque. Le nombre minimum de deux facteurs de risque est habituellement retenu.

Dr BOUQUET Sylvain
Médecin Fédéral national

Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition pour les vétérans

Je déclare avoir pris connaissance et avoir compris les informations au verso de ce document concernant ma santé et la pratique de l'escrime en compétitions.

Je sollicite une licence vétéran.

Le tireur (NOM, Prénom)

Club : Date de naissance : / /

Niveau de compétitions pratiquées (le cas échéant) :

Fait le / / à

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Je soussigné(e),....., docteur en médecine, avoir pris connaissance des informations au dos de ce document et

Certifie avoir examiné M

Né(e) le

habitant à

Qui a réalisé selon les recommandations du règlement médicale de la FFE :

- Un ECG il y a moins d'un an,
- Une épreuve d'effort maximal réel il y a moins de 3 ans,
- Examen biologique sanguin (cholestérol, TG, glycémie) il y a moins de 3 ans,
- Examen biologique urinaire (glycosurie, protéinurie) il y a moins de 3 ans,
- Si 70 ans ou plus : Une visite chez un médecin du sport il y a moins de 3 ans,
- Si 70 ans ou plus : Une échographier cardiaque il y a moins de 3 ans,

Et n'avoir constaté ce jour aucune contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition.

Fait le / / à

Signature et cachet du médecin examinateur.

L'escrime, qu'elle soit sportive ou artistique, est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition ou en spectacle.

Les escrimeurs « vétérans » (plus de 40 ans) peuvent concourir dans des compétitions d'escrime sportive « séniors » (avec des adultes de 20 ans) ou « vétérans » dans leur catégorie d'âge (par tranches de 10 ans).

Les assauts d'escrime sportive et les duels d'escrime artistique correspondent parfois à des efforts d'intensité maximale (fréquence cardiaque jusqu'à 180 à 200 / mn), particulièrement pour celles et ceux qui ont gardé « l'esprit de compétition » et n'ont pas toujours conscience de l'évolution de leurs limites physiologiques, ainsi que pour ceux qui reprennent le sport après une interruption. Les conseils d'hydratation et d'échauffement sont toujours souhaitables.

Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense augmente après 40 ans. C'est pourquoi la visite médicale en vue de la rédaction du certificat de non-contre-indication pour les escrimeurs vétérans nécessite un examen complet. Le médecin consulté évaluera les examens complémentaires éventuellement nécessaires selon l'âge, la présence de facteurs de risque et le niveau de compétition.

Extrait règlement médical de la FFE :

Compétiteurs vétérans y compris ceux sélectionnés aux championnats d'Europe et aux championnats du Monde

Le certificat médical spécifique doit être rempli et signé par le tireur puis complété et signé soit par un médecin du sport soit par son médecin.

Pour les vétérans de moins de 70 ans :

- Un ECG annuel
- Une épreuve d'effort maximal réel de moins de 3 ans
- Tous examens que le médecin traitant jugera utile
- Le certificat médical complété par le médecin traitant
- Examen biologique sanguin (cholestérol, TG, glycémie) et urinaire (glycosurie, protéinurie) (datant de moins de 3 ans)

Pour les vétérans de 70 ans et plus :

- Une visite chez un médecin du sport de moins de 3 ans
- Un ECG annuel
- Une épreuve d'effort maximal réel de moins de 3 ans
- Une échographie cardiaque de moins de 3 ans
- Examen biologique sanguin (cholestérol, TG, glycémie) et urinaire (glycosurie, protéinurie) (datant de moins de 3 ans)
- Tous examens que le médecin traitant jugera utile
- Le certificat médical complété par le médecin traitant

Dr BOUQUET Sylvain
Médecin Fédéral national

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

NOM :	Prénom :	Signature :		
Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*			OUI	NON
Durant les 12 derniers mois				
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À ce jour				
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>				

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.